

## Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Multi Manager Allocation Patrimoine (« le Compartiment »)

un compartiment de **VIVACITY FUNDS** (le « Fonds »)

**Classe A Capitalization EUR – LU1003292809**

**DESTINÉ AUX INVESTISSEURS PARTICULIERS**

Initiateur du PRIIP : Andbank Asset Management Luxembourg

<https://www.andbank.com>

Appelez le +352 27 49 76 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") au Luxembourg est responsable de la surveillance de Andbank Asset Management Luxembourg en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

Multi Manager Allocation Patrimoine est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Ce produit est géré par Andbank Asset Management Luxembourg, qui est autorisée au Luxembourg et supervisée par la CSSF.

**Exactes et à jour au: 27 décembre 2024**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

■ Ce produit est une catégorie d'actions du Compartiment et est libellé en EUR. Le Fonds est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») et se qualifie comme Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») soumis à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement placements collectifs (« Loi sur les fonds d'investissement »), transposant la directive 2009/65/CE relative aux OPCVM.

■ En tant que fonds d'investissement, le rendement du Compartiment dépend de la performance de ses actifs sous-jacents.

### Objectif d'investissement :

■ Le Compartiment cherche à fournir une forte diversification, en investissant dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC (y compris ceux établis en tant que fonds négociés en bourse) gérés par différents gestionnaires et promoteurs de fonds, destinés à aider les investisseurs à obtenir la sécurité et le rendement qu'ils recherchent pour leur épargne.

■ L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir une croissance du capital à long terme.

■ Il n'y a toutefois aucune garantie que cet objectif sera atteint.

### Politique d'investissement :

■ Le Compartiment investira principalement dans des parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC sélectionnés et gérés de manière active conformément aux limites suivantes : fonds d'actions : maximum 45 % de ses actifs nets, fonds d'investissement alternatifs : maximum 45 % de ses actifs nets, fonds mixtes : maximum 80 % de ses actifs nets, fonds obligataires : maximum 65 % de ses actifs nets et fonds du marché monétaire : maximum 100 % de ses actifs nets.

■ L'allocation de catégorie de fonds d'investissement alternatifs sera constituée d'OPCVM (y compris ceux établis en tant que fonds négociés en bourse) répondant aux critères énoncés ci-dessus, qui reproduisent la performance des véhicules d'investissement alternatifs.

■ Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et dans une mesure limitée à des fins d'investissement. Les types d'instruments dérivés peuvent inclure, sans s'y limiter, les contrats à terme et options sur actions uniques et sur indices boursiers, les contrats à terme et les contrats à terme sur devises.

■ Le Compartiment peut détenir, à concurrence de 20 % de ses actifs nets, des actifs liquides auxiliaires qui consistent en des dépôts bancaires à vue, conformément aux dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur les fonds d'investissement. Nonobstant la disposition ci-dessus, la limite de 20 % susmentionnée pourra être temporairement dépassée mais uniquement pendant la période strictement nécessaire lorsque, en raison de conditions de marché

exceptionnellement défavorables, les circonstances l'exigent et lorsque cette violation est justifiée eu égard aux intérêts des investisseurs.

■ Le Compartiment est géré de manière active sans référence à un indice de référence.

■ Ce produit financier ne favorise pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif la durabilité.

■ Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement ci-dessus ainsi que du profil de risque et de rendement du produit, la période de détention recommandée est de 5 ans.

**Rachat et transactions :** Les actionnaires peuvent racheter des actions sur demande, de façon quotidienne, soit un jour ouvrable bancaire au Luxembourg.

**Politique de distribution :** Actions qui ne sont pas des actions de distribution : tout revenu généré par le Compartiment est réinvesti.

### Investisseur de détail ciblé

Le Compartiment cible des investisseurs avertis, auxquels il est recommandé de n'investir qu'une partie de leurs actifs. L'horizon d'investissement recommandé est d'environ 5 ans.

Cette catégorie d'actions est disponible pour les investisseurs de détail. L'investissement minimum est de EUR 100.

### Durée

Le Compartiment et la catégorie d'actions ont été constitués pour une durée indéterminée. L'émetteur ne peut pas le résilier de façon unilatérale. Le conseil d'administration ou une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut résilier ce produit selon les conditions énoncées dans le prospectus.

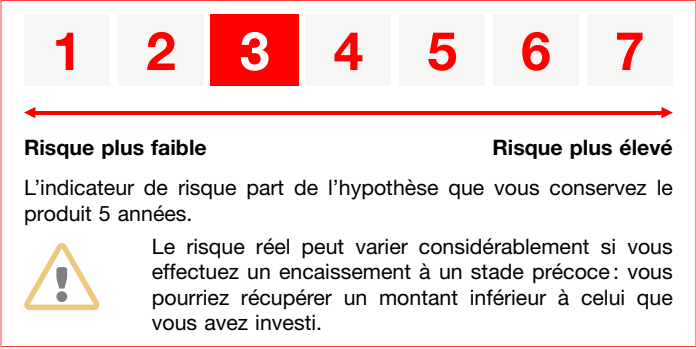
### Informations pratiques

**Dépositaire :** Quintet Private Bank (Europe) S.A., 43, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

**Informations supplémentaires :** Le prospectus du Fonds et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble du Fonds. Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont séparés, conformément à la loi, ce qui signifie que les passifs attribués à un compartiment ne peuvent pas affecter l'autre compartiment. Les actionnaires sont autorisés à convertir leurs actions en actions d'un autre compartiment/actions du Fonds, tel que décrit dans la section « Comment convertir les actions » du prospectus. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires en anglais du prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que d'autres informations pratiques telles que le dernier cours des actions au siège social du fonds : 4, Rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et sur le site internet suivant : [www.andbank.com/luxembourg/](http://www.andbank.com/luxembourg/).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque basse à moyenne.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les trois scénarios – défavorable, modéré et favorable – présentés sont des exemples utilisant respectivement les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années, en identifiant, selon les scénarios de performance et tels que définis dans le règlement de l'UE sur les documents d'informations clés, tous les chevauchements spécifiques des sous-intervalles (i) d'une durée égale à la période de détention recommandée qui commencent ou se terminent chaque mois de cette période de 10 ans ou (ii) d'une durée égale ou inférieure à la période de détention recommandée, mais égale à un an ou plus, qui se terminent à la fin de cette période de 10 ans. Les marchés peuvent évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Défavorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31 mars 2015 et 31 mars 2020.

**Intermédiaire:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29 septembre 2018 et 29 septembre 2023.

**Favorable:** Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29 novembre 2019 et 29 novembre 2024.

| Période de détention recommandée |                                                                                                               | 5 ans                     |                                                               |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Exemple d'investissement         |                                                                                                               | € 10.000                  |                                                               |
| Scénarios                        |                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée) |
| Minimum                          | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                                                               |
| Tensions                         | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement moyen par an                              | € 4.995<br>-50,1 %        | € 5.010<br>-12,9 %                                            |
| Défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement moyen par an                              | € 8.582<br>-14,2 %        | € 8.171<br>-4,0 %                                             |
| Intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement moyen par an                              | € 10.113<br>1,1 %         | € 10.565<br>1,1 %                                             |
| Favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts<br>Rendement moyen par an                              | € 12.315<br>23,2 %        | € 12.283<br>4,2 %                                             |

Que se passe-t-il si Andbank Asset Management Luxembourg n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé(e) au risque qu'Andbank Asset Management Luxembourg puisse être incapable d'honorer ses obligations liées au produit. Ceci peut avoir un important effet négatif sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. La perte potentielle n'est pas couverte par un mécanisme d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent de la somme que vous investissez et de la durée pendant laquelle vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont issus de scénarios fondés sur un exemple de montant d'investissement et différentes options de périodes d'investissement.

Nous avons supposé (i) que la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit aurait des résultats tel qu'indiqué dans le scénario modéré et que (ii) la somme de € 10.000 était investie.

| Exemple d'investissement € 10.000   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(période de détention recommandée) |
|-------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Coûts totaux</b>                 | <b>€ 303</b>              | <b>€ 1.723</b>                                                   |
| <b>Incidence des coûts annuels*</b> | <b>3,0 %</b>              | <b>3,1 %</b>                                                     |

\* Voici un exemple de la manière dont les coûts réduisent votre rendement chaque année pendant la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous vous retirez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an devrait être de 4,2 % avant les frais et de 1,1 % après les frais.

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                | Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>                                                    | <b>0,00 %</b> , nous ne prélevons aucun droit d'entrée. En cas de conversion à une autre catégorie ou un autre compartiment, aucune commission de conversion ne sera prélevée mais il pourra vous être demandé de verser la différence de souscription si elle est supérieure. | <b>jusqu'à € 0</b>                                    |
| <b>Coûts de sortie</b>                                                   | <b>0,00 %</b> , nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                              | <b>jusqu'à € 0</b>                                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                       |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | <b>3,02 %</b> par an, en se fondant sur la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation fondée sur les coûts réels au cours de l'année dernière.                                                                                                                 | <b>€ 302</b>                                          |
| <b>Coûts de transaction</b>                                              | <b>0,01 %</b> de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.          | <b>€ 1</b>                                            |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                       |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | <b>0,00 %</b> . Aucune commission de performance n'est demandée pour ce produit.                                                                                                                                                                                               | <b>€ 0</b>                                            |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée (« RPH »): 5 ans**

La période de détention recommandée (Recommended Holding Period, RHP) a été définie en tenant compte de la politique d'investissement ainsi que du profil de risque et de rendement ci-dessus. Vous devez vous préparer à maintenir votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez malgré tout récupérer votre investissement sans pénalité avant la fin de la RHP ou maintenir l'investissement sur une plus longue période. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions au plus tard à 14 heures, heure du Luxembourg, le jour ouvrable précédant le jour de valorisation, afin d'être traités sur la base de la valeur liquidative par action calculée ce jour de valorisation. Toute demande reçue après la date limite applicable sera considérée comme reçue pour le jour de valorisation suivant. Tout encaissement avant la fin de la RHP peut avoir une conséquence négative sur votre investissement.

Un mécanisme de swing pricing peut être appliqué, dont l'ajustement ne dépassera pas 2 % de la valeur liquidative d'origine dans des conditions normales.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande ou réclamation d'un investisseur doit être adressée à la Société de gestion à l'adresse suivante: Andbank Asset Management Luxembourg, 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à [compliance@aaml.lu](mailto:compliance@aaml.lu) et toute réponse sera donnée par écrit. La politique de traitement des réclamations établie par la Société de gestion peut être demandée gratuitement en contactant la Société de gestion à l'adresse e-mail [compliance@aaml.lu](mailto:compliance@aaml.lu) ou sur le site internet suivant: [www.andbank.com](http://www.andbank.com).

## Autres informations pertinentes

**Scénarios de performance:** Vous pouvez consulter des scénarios de performance utilisés et mis à jour mensuellement sur <https://andbank-am-lux.priips-scenarios.com/LU1003292809/en/KID/>.

**Performances passées:** Vous pouvez télécharger les performances passées au cours de/des 9 dernière(s) année(s) sur notre site web à l'adresse <https://andbank-am-lux.priips-performance-chart.com/LU1003292809/en/KID/>.